

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 10 AVRIL 2015

Délibération n° D-2015-117

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 03/04/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 17/04/2015

Convention partenariale portant financement de la mission
d'ingénierie urbaine sur les quartiers politique de la ville

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Madame Yvonne VACKER, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Jacques ARTHUR, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

Secrétaire de séance : Simon LAPLACE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Alain BAUDIN, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Christine HYPEAU, Monsieur Guillaume JUIN, ayant donné pouvoir à Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT

Excusés :

Monsieur Fabrice DESCAMPS, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Amaury BREUILLE.

Direction de Projet de Politique de la Ville

Convention partenariale portant financement de la mission d'ingénierie urbaine sur les quartiers politique de la ville

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et leurs habitants.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 confie le pilotage de la nouvelle politique de la ville aux établissements publics de Coopération intercommunale.

Le décret du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville a déterminé le zonage des trois quartiers concernant notre territoire : le Clou Bouchet, la Tour Chabot-Gavacherie et le Pontreau / Colline Saint André.

Cette politique publique est mise en œuvre au moyen de contrats de ville prévus à l'article 6 de la loi sur trois volets complémentaires :

- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La cohésion sociale
- Le développement de l'activité économique et de l'emploi

Une première phase de coopération entre les services de la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort s'est concrétisée par l'élaboration d'un protocole d'intention fixant les axes d'intervention considérés comme prioritaires pour l'élaboration du contrat de ville.

Une deuxième phase plus opérationnelle s'engage et nécessite dès lors une formalisation accrue de la collaboration des services communautaires et municipaux et des moyens humains à mobiliser pour l'élaboration du contrat de ville en vue de sa signature fin juin 2015.

Pour assurer sa mission de chef de file, la CAN souhaite disposer de l'expertise et des moyens humains que la Ville de Niort a affectés à la conduite du programme de rénovation urbaine et sociale achevé fin 2014.

Pour préciser le contenu des engagements contractuels des parties prenantes, il est proposé de conclure une convention partenariale entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort portant sur la conduite des études du volet cadre de vie et renouvellement urbain sur les trois quartiers prioritaires.

Cette convention est conclue pour une durée de huit mois à compter du 1^{er} mars 2015 et pour un montant de 41 145 €.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention partenariale précisant le contenu de la mission confiée à la Ville de Niort et son financement ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer ainsi que tout document y afférent.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	1
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGE
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT